

Le 18 novembre 2013

JORF n°0196 du 25 août 2011

Texte n°1

DECRET

Décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées

NOR: DEVP1115321D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 553-1 et R. 511-9 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du 31 mai 2011 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

Article 1

La colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement est modifiée conformément aux tableaux annexés au présent décret.

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de l'environnement - art. Annexe I à l'article R123-1 (V)

Article 3

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la

République française.

Annexe

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Code de l'environnement - art. Annexe (4) à l'article R511-9 (V)

Fait le 23 août 2011.

François Fillon

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,
Nathalie Kosciusko-Morizet